

Conseil Municipal

Séance publique du 26 juin 2025 à 18 H 30

Liste des délibérations prises

Affichée le 4 juillet 2025 et publiée sur le site Internet en vertu des dispositions de l'article L2121-25, modifié du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le délai de recours contentieux court à compter de la publication de cette liste (ordonnance du 7 octobre 2021)

L'appel des membres du Conseil Municipal est effectué par M. Honoré ACCHIARDI, Adjoint au Maire.

Membres présents :

Mesdames Martine ALBERTI - Angéline CAUVIN - Emmanuelle HOFFMANN - Magali IMBERT - Sandrine MOSCONI - Mélanie THEUNIS.

Messieurs Honoré ACCHIARDI - Alain CARNINO - Jean-Robert LUCCIONI - Bastian MELLINGER - Yann PRIOUT.

Membres excusés :

Mesdames Patricia DEMAS (pouvoir à Yann PRIOUT) - Régine DEREPPAS (pouvoir à Martine ALBERTI) et Mme Jacqueline ROSTAN (pouvoir à Sandrine MOSCONI).

Messieurs Franck EMELINE (pouvoir à Alain CARNINO) - Gilles FIGHIERA (pouvoir à Sandrine MOSCONI) et José TOMICO (pouvoir à Honoré ACCHIARDI).

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18 H 30

Secrétaire :

M. Jean-Robert LUCCIONI, Conseiller Municipal, est nommé secrétaire de séance.

* * *

ORDRE DU JOUR

➤ Nomination du secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2025

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

➤ Finances :

- *Secteur habité de la Sénégoge - Travaux d'urgence de protection contre les chutes de blocs rocheux – demande de financement au titre du Fonds BARNIER*

Après une mission G2 PRO réalisée par M. Olivier IVANEZ de la SARL TERZATEC, qui a permis de définir la nature des travaux à engager pour revenir à l'aléa initial, une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises.

Les analyses des offres ont permis de retenir l'entreprise du groupe CAN, pour un montant de 58 884.70 € HT. Cette opération commencera le 7 juillet prochain pour se terminer le 25 juillet 2025.

DÉLIBÉRATION est adoptée afin de solliciter le soutien de l'Etat, au titre du Fonds Barnier ainsi que celui du Conseil Départemental, selon le plan de financement prévisionnel détaillé ci-après :

CHARGES	PRODUITS
Travaux de confortement	58 884.70 €
Aléas (10 %)	5 888.00 €
Mission G4	
* Phase étude	800.00 €
* Phase suivi	4 000.00 €
	Etat –FPRNM 69 572.70 x 50 %
	34 786.35 €
	CONSEIL DÉPARTEMENTAL (69 572.70 € - 34 786.35 €) x 60 %
	20 871.81€
	Part communale y compris TVA
	27 829.08 €
TOTAL HT	69 572.70 €
TVA 20 %	13 914.54 €
TOTAL TTC	83 487.24 €
	TOTAL TTC
	83 487.24 €

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

○ *Admission en non-valeur :*

Malgré les démarches en contentieux engagées par le Trésor Public, délibération est prise afin d'admettre en non-valeur la somme 277.83 €. Il s'agit de loyers émis en 2023 et de frais de cantine dus au titre de l'année scolaire 2015/2016).

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

➤ Travaux :

- Renforcement du réseau électrique au quartier «la Parra» - convention de servitude à établir avec ENEDIS pour la création d'une canalisation souterraine d'une longueur d'environ 143 m sur 3 m de large - sur les parcelles communales cadastrées Section F n° 349 et 522

DÉLIBÉRATION est adoptée d'autoriser M. le Maire à signer la convention devant intervenir avec ENEDIS, pour la création de ladite canalisation au travers du jardin des plantes anciennes.

Ces travaux devraient démarrer au cours de l'année 2026.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

➤ Caisse d'Allocations Familiales :

- Convention Territoriale Globale de Services aux Familles – bassin de vie des 6 communes : Carros, Gattières, Gilette, la Gaude, le Broc et Saint-Jeannet

M. le Maire rappelle que cette convention a pour but :

- d'identifier les besoins prioritaires des communes sous forme de diagnostic partagé
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des collectivités locales à destination des équipements et des services du territoire
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants et décrites dans un plan d'action.

A l'appui du diagnostic établi par le Comité de Pilotage, 68 fiches actions ont été ainsi pu être définies.

DÉLIBÉRATION est adoptée afin d'autoriser M. le Maire à signer le renouvellement de cette convention qui a pris effet au 1^{er} janvier 2025 et arrivera à échéance le 31 décembre 2029. Cet accord ne pourra être reconduit que par expresse reconduction.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

➤ **Service extrascolaire :**

- Ouverture du Centre de Loisirs pour la période du 7 juillet au 1^{er} août 2025 inclus
- Convention à intervenir avec le centre ULVF pour l'utilisation de son domaine privé pour des activités de baignades ainsi que l'organisation de cours de gymnastique aquatique par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Recrutement à la vacation d'un surveillant de baignade
- Recrutement de 2 agents – Quotité horaire : 1 poste pour 30 H/semaine – 1 poste pour 25 H/semaine

DÉLIBÉRATION est adoptée afin de :

- valider l'ouverture de l'Accueil de loisirs, du 7 juillet au 1^{er} août 2025,
- autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec le centre de Vacances ULVF, tout en remerciant son Directeur M. Nabil EL BADAWI
- autoriser le Maire à recruter un surveillant de baignade à la vacation pour un coût de 110 € net/vacation.
- autoriser le Maire à créer les 2 postes d'adjoint technique afin de compléter l'équipe déjà en place selon les quotités horaires ci-dessus présentées.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

➤ **Services scolaires et périscolaires :**

○ **Rentrée scolaire 2025 :**

- Création de 2 emplois non permanents à temps complet, pour les services scolaires et périscolaires (adjoint technique et agent d'animation), pour l'année scolaire 2025/2026.
- Entretien du groupe scolaire «Les Espauvettes» - création d'un emploi d'Adjont technique territorial, permanent à temps non complet, à raison de 14/35^{ème}
- Pause méridienne – création de 2 emplois permanents d'adjoint technique - Quotité horaire : 8 H/semaine

DÉLIBÉRATION est adoptée afin d'autoriser la création de ces emplois selon les quotités horaires ci-dessus présentées.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

➤ Affaires foncières :

- Acquisition de la propriété de la hoirie GUIGUES, cadastrée lieu-dit «la Fuont» Section B n° 329, 330, 334, 335, 737 et 739, pour une contenance totale de 2 295 m²

DÉLIBÉRATION est adoptée afin de confirmer la volonté de la Municipalité d'acquérir ces biens, sous quelque forme que ce soit, pour la somme de 297 000 €.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

La séance est levée à 19 H 35

Le Maire
Yann PRIOUT

